

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.33PR
concernant
le budget pour l'année 2014**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé les 05, 11 et 18 novembre 2013 et a traité le préavis PR13.33PR concernant le budget pour l'année 2014.

La délégation municipale était composée de M. Daniel von Siebenthal, Syndic, et de M. Pierre Meyer, Chef du Service des finances. La Commission des finances les a entendus avec attention et les remercie pour les informations et les questions auxquelles ils ont répondu. De nombreuses clarifications ont ainsi été apportées aux interrogations de notre commission.

Dans ce préavis, la Municipalité propose d'accepter le budget 2014 laissant apparaître un déficit proche des 3 millions de francs.

Généralités

Nous ne pouvons que déplorer que malgré une conjoncture économique favorable, le budget présenté soit déficitaire. Le point positif de ce budget est certainement la modification du mécanisme de plafonnement dans le cadre de la péréquation financière intercommunale. En effet, grâce à la hausse du plafonnement au déplafonnement de 4 à 5.5 points, la Commune devrait voir augmenter la manne financière qu'elle reçoit.

Par contre, nous pouvons noter l'augmentation des charges de personnel de 2.6%. Les salaires et les charges sociales représentent une place de plus en plus importante dans notre budget. Vous trouverez dans tous les postes de l'administration une augmentation due notamment à la recapitalisation de la CIP et aux augmentations statutaires. Cette somme représente environ 15 millions de francs à répartir sur les 15 prochaines années.

Taux d'intérêt

La Commune bénéficie de la bonne stabilité des taux d'intérêt pour l'instant. Une augmentation de ces taux aurait un impact négatif et important sur les charges, et par effet indirect, vraisemblablement sur notre marge d'autofinancement. Pour répondre aux besoins en investissements, notamment liés à l'augmentation de notre population, la Commune ne peut différer certains investissements et cela passera inévitablement par de nouveaux emprunts synonymes de charges financières supplémentaires pour notre commune.

Marge d'autofinancement

Notre marge d'autofinancement est environ de 16 millions de francs par année alors que les besoins en investissements pour le futur sont estimés à une moyenne de 35 millions de francs par année. Cela signifie qu'à périmètre constant, l'on peut craindre que le niveau de notre dette continue de progresser, ces prochaines années, et qu'à ce rythme nous atteindrons rapidement le plafond d'endettement qui a été fixé à 263 millions de francs pour cette législature. Le degré d'autofinancement est en baisse depuis

2007, année où il se situait à 183%. Depuis 2010, il est inférieur à 100% pour finalement atteindre un plancher de 44% selon le budget 2014. Cet indicateur est révélateur de la santé financière de notre Commune.

Dépenses

Les charges augmentent de 2,1% en moyenne. En considérant les dépenses courantes, les charges augmentent d'environ 2,3 millions de francs. On peut regretter que les dépenses ne puissent être mieux maîtrisées, ce qui permettrait peut-être d'avoir un budget tendant à l'équilibre.

Amortissements de notre patrimoine

Les amortissements augmentent de Fr. 650'000.-- environ en raison principalement du début de l'amortissement de diverses réalisations récentes notamment dans le patrimoine administratif. À noter que les autres amortissements importants tels que le centre funéraire et la Marive se termineront, respectivement dans 8 et 9 ans. En ce qui concerne cette dernière, la Commune a attribué un mandat à une société externe afin de travailler sur des pistes pour le développement de la fréquentation de cette salle.

Gestion des déchets

Afin d'avoir des éclaircissements concernant le montant budgétisé en 2014 pour la gestion des déchets, la Commission a entendu M. Sandro Rosselet. Celui-ci a répondu à toutes nos questions et a pu éclaircir quelques points obscurs pour notre Commission. Les déchets incinérables sont presque tous collectés par la Commune. Le PET est actuellement collecté par notre Commune, mais ce service est « un plus » offert aux habitants de notre Ville car normalement le ramassage du PET devrait être organisé par les commerces. Si certaines entreprises privées gagnent de l'argent avec la valorisation des déchets, ce n'est pas le cas pour notre Ville. Ceci est notamment dû aux coûts des collectes. Les déchets ne sont donc pas de l'or pour notre Commune.

Transports publics urbains

La Commission constate que la participation au déficit des transports publics yverdonnois a augmenté de Fr. 500'000.-- en 2 ans. Cela est dû principalement à l'augmentation de l'offre en transport public. Ce marché ne pouvant être ouvert à la concurrence, nous ne pouvons que constater cette augmentation et payer la facture. Rappelons que 25% du déficit de TRAVYS est à charge du Canton et 75% à la charge de notre Commune.

Rentrées fiscales

Globalement les rentrées fiscales n'augmentent que très faiblement par rapport à la croissance du nombre d'habitants. Pour le budget 2014, il a été tenu compte d'un taux de croissance d'environ 2% et d'une augmentation de la population semblable à la moyenne des années précédentes. Les montants encaissés sur les personnes morales à titre d'impôts sur le bénéficiaire sont peu élevés. Il serait donc souhaitable que notre Ville continue à mener une politique de promotion économique proactive et puisse ainsi attirer plus d'entreprises contributrices. La Commission souhaite que la Municipalité soutienne activement la création d'emplois en Ville d'Yverdon-les-Bains, ceci afin d'accroître les retombées fiscales non seulement sur le plan des entreprises, mais également au travers des collaborateurs desdites entreprises que nous souhaiterions pouvoir compter comme nouveaux citoyens de notre Commune.

Police régionale

Les coûts liés à la police régionale augmentent de Fr. 500'000.-- pour la Commune d'Yverdon. Cela s'explique essentiellement par les charges sociales, le loyer interne et une modification de la méthode

pour le calcul des indemnités de service, ceci afin de pérenniser les effectifs et d'assurer un niveau de service adéquat.

Service incendie et secours

Globalement, les coûts pour la Commune augmentent en comparaison des années précédentes. Notre Commune participe aux coûts de l'association à hauteur de 10 francs par habitants de plus que les autres en sa qualité de ville centre. Cette somme est aussi un moyen de faire un geste pour que les autres communes se joignent à l'association.

Service du gaz

Suite à la libéralisation prochaine du marché du gaz qui ne concernera dans un premier temps que les entreprises, une diminution des revenus paraît inéluctable. À noter que le plus gros client du SEY représente 25% des ventes.

Electricité

Nous constatons une augmentation des charges liées à l'amortissement de la réfection du réseau de moyenne tension. En ce qui concerne l'acquisition d'électricité, nous avons anticipé des achats pour les prochaines années afin de profiter des cours du marché actuellement très favorables. À moyen terme, il est prévu de collaborer plus activement avec un autre fournisseur pour l'achat de notre électricité, et une collaboration dans divers projets pour produire de l'énergie verte.

Conclusions :

Déficit en hausse, rentrées fiscales qui stagnent, besoins en investissements accrus, dépenses en augmentation, indicateurs passant dans le rouge, la situation n'est pas très positive.

Néanmoins, la Commission des finances est satisfaite d'apprendre, au travers de la communication 13.11 « Plan d'investissements » qu'une réflexion a été initiée concernant la réalisation d'un certain nombre d'actifs.

De même la Commission salue les efforts qui sont entrepris notamment le gel dans la création de nouveaux postes de travail décidé par la Municipalité.

La Commission des finances accepte donc le préavis PR13.33PR à l'unanimité de ses membres et vous recommande, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers d'accepter les articles 1 et 2 du préavis PR13.33PR tels que proposés par la Municipalité.

Roland Villard

